
Mesdames, Messieurs les actionnaires
de BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS CÔTE D'IVOIRE (BTLCI)

S.A. au capital de 10 887 060 000 Francs CFA

01 BP 1727 Abidjan 01

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TABLEAU D'ACTIVITÉS ET DE RESULTAT

ET RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2016

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application des dispositions prévues à l'article 849 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique de l'OHADA, nous avons procédé à la vérification des informations contenues dans le tableau d'activités et de résultat et dans le rapport d'activité semestriel de BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS CÔTE D'IVOIRE (BTLCI), couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Ces documents ont été établis par la direction de la société. Il nous appartient, sur la base de nos vérifications, d'en attester la sincérité.

Nous avons effectué notre examen selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance moins élevée que celle résultant d'un audit. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques, et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires, et à en apprécier la sincérité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le tableau d'activité et de résultat ainsi que le rapport couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016.

Fait à Abidjan, le 28 octobre 2016

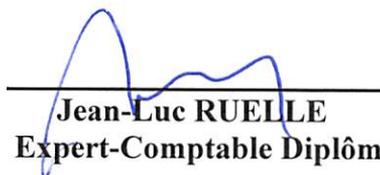
Les Commissaires aux Comptes

ECR International



Charles AIE
Expert-Comptable Diplômé

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI



Jean-Luc RUELLE
Expert-Comptable Diplômé